

INSTRUCTIONS DE COURSE 2021-2024

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE DERIVEUR SOLITAIRE

Grade 5A

SAMEDI 13 ET DIMANCHE 14 MAI 2023



La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est [sur la vitre de la grande salle de l'école de voile de Trébeurden](#) ; ils seront également mis en ligne à l'adresse www.ecoledevoiletrebeurden.bzh/agenda/

3.2 Le PC course est situé à < [la grande salle de l'école de voile de Trébeurden](#) > [téléphone tél : 02 96 23 51 35 Portable : 06.07.16.47.69 >] [email< ev.trebeurden@gmail.com>].

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé [sur la terrasse de l'école de voile](#).

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **30 minutes** après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
Samedi 13 mai 2023	9h00	12h00

Les confirmations des inscriptions auront lieu dans la grande salle de l'Ecole de Voile de Trébeurden (EVT)

Briefing entraîneurs et coureurs samedi 13 mai à 12h00

6.2 Dates et horaires des courses :

Nota : l'heure pourra être modifiée, dans ce cas un avenant sera affiché la veille avant 20h00.

Date	Heure 1 ^{er} signal d'avertissement	Classes
Samedi 13 mai 2023	14h30	ILCA 4, ILCA 6, ILCA 7
Dimanche 14 mai 2023	10h30	ILCA 4, ILCA 6, ILCA 7

Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00.

- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont

ILCA 4 (Laser 4.7) : Pavillon JAUNE

ILCA 6 (Laser Radial) : Pavillon ROSE avec lettre noir R

ILCA 7 (Laser Standard) : Pavillon BLANC

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours sur un tableau affiché sur le bateau comité.

Parcours	Signal
« TRAPEZE OUT » : Parcours 1	« OUT »
« TRAPEZE IN » : Parcours 2	« IN »
« EPINGLE » : Parcours 3	3

10. MARQUES

- 10.1 Les marques de parcours sont :

Départ	Parcours	Arrivée	Changement de Parcours
Grosse frite orange	Bouée 1, 2, 3, 5 : Cylindrique jaune Bouée 4T/4B : Cylindrique blanche « Bouygues Telecom »	Frite jaune	Frite jaune

- 10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe** ZONES DE COURSE.

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre **le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord** et **le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord**.
- 12.2 **[DP] [NP] Bateaux en attente** : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
Les bateaux qui ne respectent pas cette règle, et qui naviguent à moins de 50 mètres de tout point de la ligne de départ et/ou du parcours potentiel que pourra effectuer un voilier en course, pourront faire l'objet d'une réclamation du Comité de Course, du Comité Technique, ou du Jury (DP)
- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).
- 12.4 Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26 des RCV 2021/2024.

Minutes avant le signal de départ	Signal visuel et Signal sonore	Signification
-----------------------------------	--------------------------------	---------------

5	Pavillon de classe	Un signal sonore	Signal d'avertissement
4	Pavillon P, I, U ou Noir	Un signal sonore	Signal préparatoire
1	Pavillon préparatoire affalé	Un long signal sonore	Une minute
0	Pavillon de classe affalé	Un signal sonore	Signal de départ

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28.1).

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre **un mât arborant un pavillon bleu** et **le côté parcours de la marque d'arrivée**.

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Pour **chacune des trois série ILCA**, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
- 15.2.1 La règle P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour la marque 1	Temps limite du premier pour finir
toutes	45 minutes	20 minutes	60 minutes

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas **20 minutes** après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF sans instruction (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).
- 16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **45 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé dans la **grande salle Ecole de voile**.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé dans la **salle de cours à l'étage Ecole de voile**. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

18. CLASSEMENT

- 18.1 **Une** course doit être validée pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées
- (a) Quand moins de **trois** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- (b) Quand **trois** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 Un contrôle des concurrents qui ont l'intention de courir et de ceux qui ont couru, sera mis en place par des émargements obligatoires. Les listes pour les émargements seront fixées **sur les tables disposées à l'Ecole de Voile de TREBEURDEN**.
- 19.2 Chaque bateau devra émarger en face de son nom :
- avant le départ du bateau sur l'eau
 - et dès son retour à terre

- 19.3 L'émargement après le retour sera fermé à l'heure limite du dépôt des réclamations où de sa prolongation selon la RCV 61.3.
- 19.4 Un concurrent qui n'a pas émargé au départ ou au retour d'une course ou groupe de courses recevra, sans instruction (modification de la RCV 63.1), une pénalité de 10% du nombre des inscrits pour la course du groupe concerné.
- 20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT**
- 20.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.
- 21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**
- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 21.2 *[DP]* Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 22. BATEAUX OFFICIELS**
- Les bateaux officiels sont identifiés **Flamme Orange FLUO**.
Le bateau jury sera identifié par un pavillon Jaune portant la mention JURY. Le bateau du jury peut se positionner en tout point de la zone de course. Sa position ne peut donner lieu à une demande de réparation (Ceci modifie la RCV 62.1)
- 23. ACCOMPAGNATEURS**
- 23.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés *[description identification]*.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 24. EVACUATION DES DETRITUS**
- Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels **ou accompagnateurs**.
- 25. EMBLEMENTS**
- [DP]* Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le **parc à bateaux**.
- 26. PRIX**
- Des prix seront distribués.
- 3 premiers au classement ILCA7
 - 3 premiers au classement ILCA6 et 3 premières féminine
 - 3 premiers au classement ILCA4 et 3 premières féminine

Arbitres désignés :

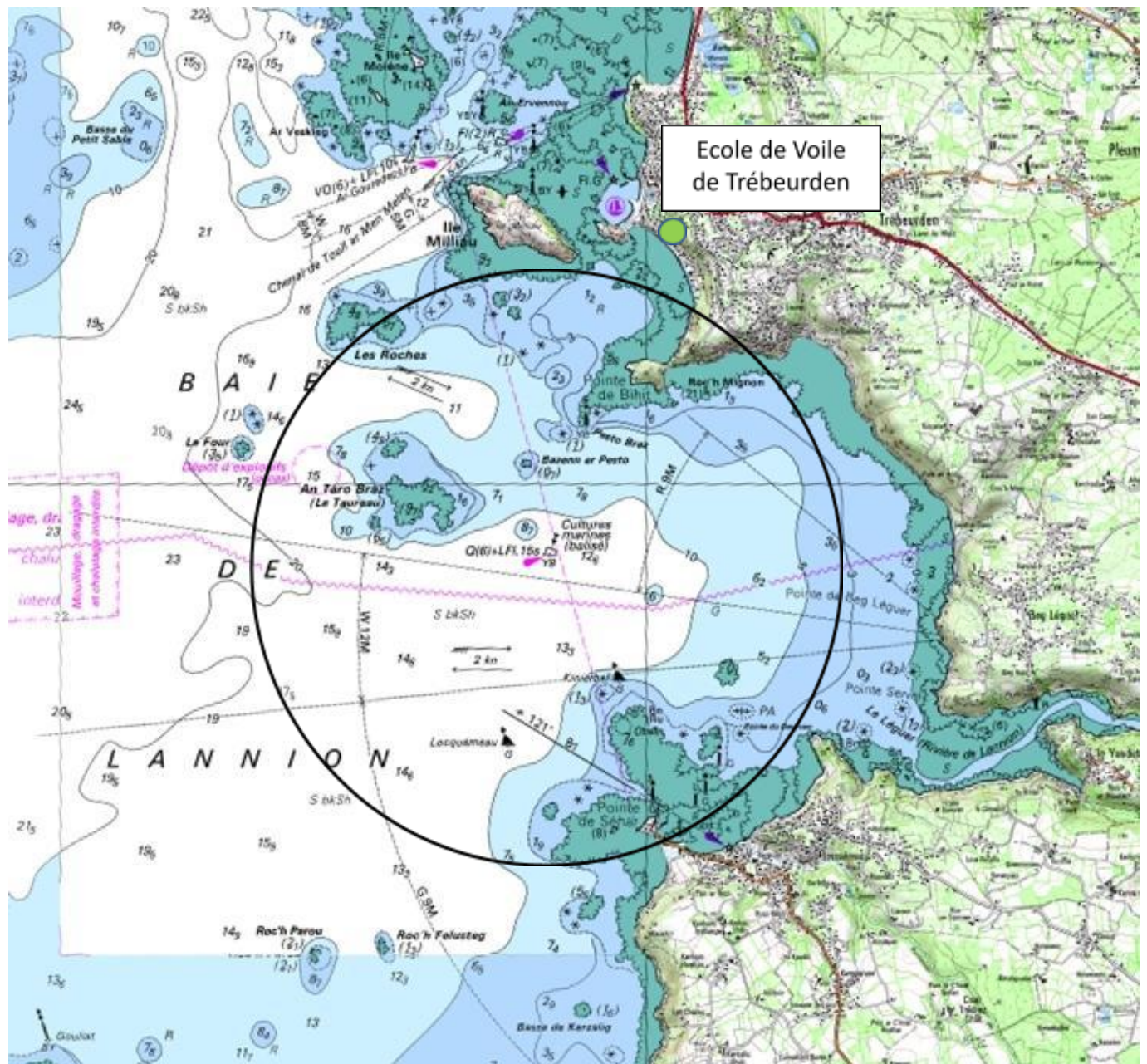
Président-e du comité de course : **Guillaume Cubier**

Président-e du comité technique :

Président-e du jury : **Thierry Ouvrard**

Marées		
Samedi 13 mai 2023 :	BM : 7h18 - PM : 13h34	Coef : 49
Dimanche 14 mai 2023 :	BM : 8h44 - PM : 14h59	Coef : 52

ANNEXE N°1 : ZONE DE COURSE

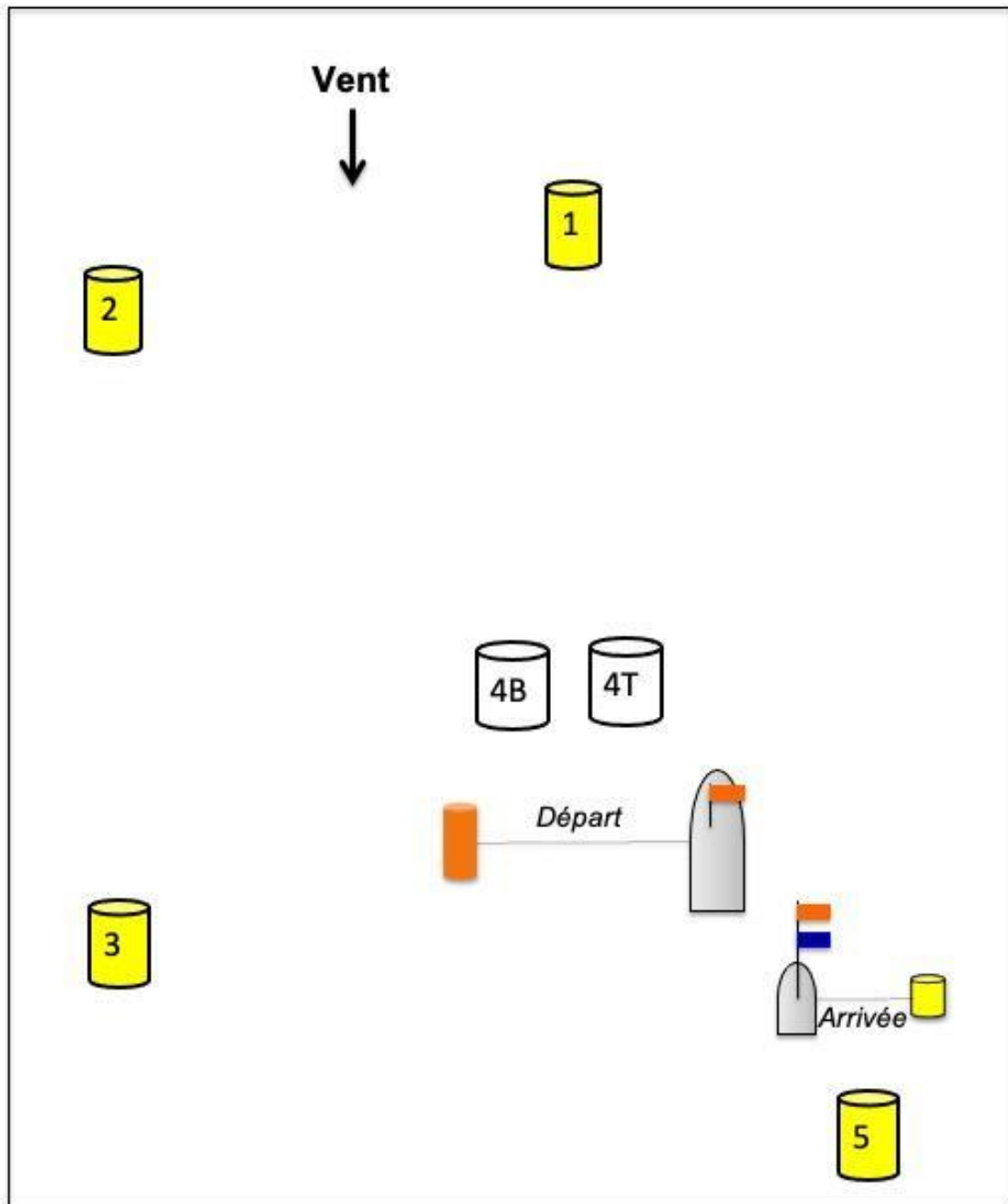


PORT DE PLAISANCE DE TRÉBEURDEN

HORAIRES SEUIL MOBILE

MAI MAY		MATIN MORNING				APRES-MIDI AFTERNOON					
2023	Coeff	PM HT	BM LT	OUV OPEN	FERM SHUT	Coeff	PM HT	BM LT	OUV OPEN	FERM SHUT	Date
ven 12	51	12.05	05.58	08.05	16.52	49		18.30	20.17	05.25	le 13
sam 13	49	00.38	07.18	09.20	18.23		13.34	19.56	21.40	06.46	le 14
dim 14	52	02.07	08.44	10.49	19.30	56	14.59	21.17	23.12	07.48	le 15
lun 15	61	03.24	09.57	12.08	20.20	66	16.05	22.24			

ANNEXE PARCOURS



Parcours n°**IN** : D – 1 – 4B/4T – 1 – 2 – 3 – 5 – A

Parcours n°**OUT** : D – 1 – 2 – 3 – 2 – 3 – 5 – A

Parcours n°**3** : D – 1 – 2 – 3 – 5 – A

Bouées :

Toutes les bouées sont à contourner et à laisser à bâbord, sauf
La bouée 4B de la porte, à contourner et à laisser à Tribord lorsqu'elle est requise.

